

Les accords collectifs de gestion de l'emploi

13 janvier 2019 | 17h-19h

conférence prononcée par

Mme Inès Meftah-Hegedus,

Maître de conférences à l'Université de Strasbourg, UMR 7354 Dres, Institut du travail

Que signifie « faire une thèse en droit ? ». Du dépôt du projet de thèse jusqu'à la soutenance, quelles sont les difficultés méthodologiques rencontrées par le doctorant et comment parvenir à les surmonter ?

Ces interrogations seront au cœur de la conférence visant à présenter un travail de recherche ayant pour objet « les accords collectifs de gestion de l'emploi ».

Sera exposée la méthodologie utilisée pour identifier et donc saisir la singularité des accords collectifs de gestion de l'emploi. Visant à mettre en œuvre une décision de suppression d'emploi prise par l'employeur, ces accords ont des incidences notables sur les piliers qui structurent le droit du travail. L'accord collectif, le pouvoir de l'employeur, le contrat de travail et l'intervention des pouvoirs publics ne ressortent pas indemnes de leur rencontre avec les accords de gestion de l'emploi. Ceci d'autant que les syndicats et les salariés deviennent partie prenante d'un processus à l'issue duquel la relation de travail va être supprimée ou à tout le moins altérée.

L'élaboration du plan et son évolution au fil de l'écriture seront aussi évoquées.

Entrée libre

📍 Salle de conférence, MISHA, 5 allée du Général Rouvillois, 67000 Strasbourg

organisée par

Laboratoire

Droit, religion, entreprise et société | DRES

de l'Université de Strasbourg

et du 

partenaires

Ecole doctorale

des sciences juridiques | ED 101

Université de Strasbourg



Faculté

de **droit**, de **sciences politiques** et de **gestion**

Université de Strasbourg